

Chapitres 9 à 11

Nous sommes arrivés à un tournant de notre épître : l'apôtre Paul nous a conduits des sombres profondeurs de la corruption humaine jusqu'aux sommets lumineux de la grâce divine. Le chapitre 8 nous a dépeint, d'une manière saisissante, la position chrétienne et les résultats de l'œuvre glorieuse que Dieu a accomplie en amour et en grâce. Il s'est terminé par l'énumération des bénédictions qui constituent aujourd'hui la part du croyant en Christ : Dieu n'a pas épargné son Fils unique, afin de nous donner toutes choses avec Lui.

Aussi, après avoir exposé au chapitre 8 la position bénie du croyant en Christ, Paul aborde une nouvelle question :

Qu'en est-il des promesses faites à Israël ? Puisque Juifs et non-Juifs sont désormais sauvés de la même manière, par la foi ?

Ces trois chapitres ne traitent pas principalement du salut individuel, mais des voies gouvernementales de Dieu envers ceux qui occupent successivement la place du témoignage et de la bénédiction : Israël ; les nations ; Israël restauré.

Cette révélation conduit Paul non à une louange centrée sur l'amour, mais à une adoration émerveillée devant la sagesse de Dieu (Rom 11.33-36).

Le chapitre 9

Avant d'aborder le fond de son sujet, l'apôtre donne à ses « parents selon la chair », c'est-à-dire Israël, une preuve touchante de son affection ardente envers eux. Les Juifs lui reprochaient d'être un apostat qui avait rompu ses relations avec son peuple, méprisant sa propre chair et son sang et oubliant les desseins de Dieu à l'égard de la « semence d'Abraham ».

Il est évident que ces adversaires de Paul ne connaissaient pas les sentiments réels qui l'animaient ! Paul affirme avec solennité la profondeur de sa souffrance pour son peuple **Romains 9:1 & 2 Ce que je vais dire est la vérité; j'en appelle au Christ, je ne mens pas; ma conscience, en accord avec l'Esprit Saint, me rend ce témoignage : j'éprouve une profonde tristesse et un chagrin continuels dans mon cœur.** Il va même jusqu'à accepter d'être maudit si cela pouvait être utile à son peuple (v3). Israël possède des privilèges uniques : adoption, alliances, Loi, culte, promesses, patriarches, et le Messie selon la chair que l'on retrouve dans les versets 4 et 5.

En réalité, s'il y avait un homme qui aimait le peuple terrestre de Dieu, c'était bien lui. Il était le dernier que l'on pût accuser de mésestimer les privilèges d'Israël. C'est pourquoi il était qualifié, mieux que quiconque, pour déclarer à Israël que Dieu n'avait pas rejeté son peuple. Si même il était alors dans la souffrance qu'il traverse encore aujourd'hui. En outre, Paul affirme que seule la grâce souveraine de Dieu peut le

restaurer, la même grâce qui est devenue la part des nations et s'adresse aussi aux Juifs, leur apportant un accomplissement des promesses bien plus glorieux qu'ils n'auraient pu l'espérer.

Paul continue à parler de la souveraineté de Dieu et prouve aux Juifs, par leur propre histoire, que Dieu avait toujours agi selon cette souveraineté. Sa parole n'est pas sans effet et elle n'a pas échoué (**v. 6**).

Comme ils le font encore aujourd'hui, les Juifs cherchaient à transformer les promesses qu'Abraham avait reçues en une « obligation », pour Dieu, de ne bénir que la descendance naturelle du patriarche, à l'exclusion des nations. Mais, dit l'apôtre, tous ceux qui sont issus d'Israël ne sont pas Israël ; aussi, pour être la semence d'Abraham, ils ne sont pas tous enfants (**v. 6., 7**). Le Seigneur lui-même avait déjà rendu attentifs les Juifs à la différence qu'il convient de faire entre « la semence » d'Abraham et les « enfants » d'Abraham. La descendance naturelle d'Abraham ne conférait à personne un droit aux promesses, et si les Juifs voulaient néanmoins s'en tenir à ces promesses, ils devaient reconnaître aussi les Arabes comme fils d'Abraham, ayant les mêmes droits qu'eux, puisqu'ils descendent d'Ismaël, fils d'Abraham. Ils auraient dû, à plus forte raison, reconnaître les Edomites comme tels, puisqu'ils sont issus d'Ésaü, le frère jumeau de Jacob ! Mais ils ne le voulaient pas ... pas plus qu'ils ne le veulent aujourd'hui du reste.

Or, s'il en était ainsi, la descendance naturelle n'avait donc que peu de valeur. Assurément, Ismaël était bien un fils d'Abraham, mais il était né « selon la chair » (**Gal. 4:23**), et la chair ne sert à rien devant Dieu. « **Cela veut dire que tous les enfants de la descendance naturelle d'Abraham ne sont pas enfants de Dieu. Seuls les enfants nés selon la promesse sont considérés comme sa descendance.** » (**v. 8**). Paul avait d'ailleurs déjà parlé de cela à la fin du **chap. 2 verset 28 et 29**. C'est ainsi, la promesse ne concernait que le fils de Sarah (**v. 9**).

Cet argument est imparable : Aucun Juif ne peut le contester ; sinon il devrait reconnaître aux descendants d'Ismaël et d'Ésaü les mêmes droits qu'aux descendants d'Israël. Certes, on aurait pu objecter que la mère d'Ismaël était une servante égyptienne, une esclave, tandis qu'Isaac était né de Sara, la femme légitime d'Abraham. Mais qu'en était-il de Rebecca ? Non seulement elle n'était pas une servante, mais elle descendait de la famille d'Abraham et donna des jumeaux à son mari. IL n'y a donc pas d'argument plus fort : Ésaü et Jacob étaient fils du même père, nés en même temps de la même mère — et pourtant Dieu dit à Rebecca, avant leur naissance et avant qu'ils aient bien ou mal agi, « **Le plus grand sera asservi au plus petit** » (**Gen 25 v 23**). En d'autres termes : le droit d'aînesse passera du plus âgé au plus jeune. Pourquoi ? Parce que Dieu en avait décidé ainsi. C'était sa volonté souveraine au sujet Jacob, « afin que », comme dit Paul au **verset 11** « **Dieu a un plan**

qui s'accomplit selon son libre choix et qui dépend, non des actions des hommes, mais uniquement de la volonté de celui qui appelle ». L'appel de Dieu ne repose pas sur nos mérites mais sur sa volonté.

Cela dit, nous lisons au verset 13, que Dieu a aimé Jacob et qu'il a haï Ésaü ? C'est un fait. Remarquons d'abord que ça n'est pas dans la Genèse que c'est écrit mais en Malachie (**Malachie 1 v 3**) qui a vécu environ 1400 ans après la naissance des deux jumeaux, c'est-à-dire à un moment où Ésaü avait manifesté depuis longtemps son impiété, et ses descendants (les Edomites) ainsi que leur haine implacable contre Israël. Il faut replacer l'affirmation dans son contexte. Les deux frères étaient nés et ont sans doute grandi dans le péché, mais Jacob a suivi les voies de Dieu pour lui tandis qu'Ésaü s'en est éloigné.

Voici encore une deuxième objection : **v. 14 « Que dirons-nous donc ? Y a-t-il en Dieu de l'injustice ? Loin de là ! »**. L'homme qui raisonne selon la chair se demande s'il est juste que Dieu sauve l'un et laisse l'autre à la perdition. Cette question, en elle-même, démontre la présomption du cœur humain, qui se permet de juger Dieu, au lieu de se laisser juger par lui et de se soumettre à son jugement. Or si Dieu est Dieu, il est souverain dans tous ses actes. Toute doctrine niant la majesté souveraine de Dieu, ou le considérant comme indifférent au péché et à la misère de l'homme, est contraire à la vérité et indigne de Dieu. La vérité est donc ailleurs.

L'homme, ne se connaissant pas lui-même et ne connaissant pas Dieu, n'accepte pas sa ruine complète et critique Dieu. En agissant ainsi l'homme prononce un jugement contre lui-même et justifie Dieu. Après la question des Juifs : « Y a-t-il de l'injustice en Dieu ? » et la réponse de l'apôtre : « Loin de là », vient immédiatement la parole que Dieu adresse à Moïse : **« Je ferai miséricorde à celui à qui je fais miséricorde, et j'aurai compassion de qui j'ai compassion » (v. 15).**

Au premier abord, cette déclaration pourrait nous paraître étrange, mais si nous nous rappelons à quelle occasion elle fut prononcée, nous comprenons alors que l'argumentation de l'apôtre nous paraîtra pertinente.

Nous sommes dans l'Exode. Israël est sortie d'Égypte par l'action miraculeuse de Dieu (les 10 plaies, la mer Rouge etc. ...). Là Dieu leur fit une promesse conditionnelle : **« Si vous écoutez attentivement ma voix et si vous gardez mon alliance, vous serez mon peuple, vous me serez un royaume de sacrificateurs, et une nation sainte » (Exode 19 v 5 & 6)** Ce à quoi ils répondirent : **« Tout ce que l'Éternel a dit, nous le ferons » (Exode 19 v 8)**. C'est ainsi que commença la vraie histoire d'Israël comme peuple. Moïse monta sur la montagne pour recevoir les commandements de Dieu : comme il tardait, le peuple s'impatienta et engagea Aaron à lui faire un veau d'or. Israël enfreignit ainsi grossièrement le premier et le plus grand de tous les commandements, ce qui

l'exposait à un jugement immédiat et terrible. À peine son histoire comme peuple était-elle commencée qu'il perdait d'un seul coup tout ce à quoi il avait droit, à condition qu'il fût obéissant. Si Dieu avait agi envers son peuple en justice et selon la loi, il aurait dû les exterminer tous. Aussi, il a choisi, selon sa volonté, de faire grâce aux uns et pas aux autres.

Tous Juif, connaissant ces faits, comprend l'argumentation de Paul. Si le principe de la justice avait été maintenu dans les relations du peuple avec Dieu, le sort d'Israël aurait été décidé définitivement à ce moment-là. Mais au lieu de ça, Il leur a donné le bon pays de Canaan (**Deut. 9:6**), mais uniquement parce qu'Il avait écouté l'intercession de Moïse (un type de Christ) et agissait selon sa grâce illimitée. Et Paul nous dit donc « **Cela ne dépend donc ni de la volonté de l'homme, ni de ses efforts, mais de Dieu qui fait grâce.** » (v. 16).

Or, quand Dieu veut user de grâce, il est alors dangereux de s'opposer à son plan. Un homme a essayé à l'époque : Pharaon. Pharaon devient alors un exemple pour toute l'humanité et Paul nous cite alors **Ex. 9 v 16** et conclut en disant « **ainsi donc il fait miséricorde à qui il veut, et il endurecit qui il veut** » (v. 17, 18).

Le Pharaon devait rester pour toujours un exemple de ce que l'Éternel, le Dieu d'Israël, peut faire d'un homme qui résiste à la volonté de Dieu. Alors que Dieu lui dit « Laisse aller mon peuple, afin qu'il me célèbre une fête dans le désert », il osa répondre avec un terrible orgueil : « **Qui est l'Éternel pour que j'écoute sa voix ?... Je ne connais pas l'Éternel, et je ne laisserai pas partir Israël** » (**Exode 5 v 1 & 2**). Outre ces paroles blasphématoires, il ordonna que l'on rendît encore plus pénible le service déjà si dur des Israélites. Et si son cœur s'est endureci ce n'est que parce que son orgueil augmentait à mesure que Dieu s'adressait à lui. Même quand il est écrit que Dieu a endureci son cœur, cela s'est produit alors que Pharaon réagissait aux propos de Dieu. Il est donc allé très loin dans sa provocation. Jusqu'à son anéantissement dans la mer Rouge où Dieu a montré jusqu'à la fin des temps les conséquences de l'endurcissement contre Dieu.

Certes, Israël a subi Pharaon, mais Dieu les a gardé puis libéré. Ce qui les rends d'autant plus inexcusables. Au lieu d'écouter les sérieux avertissements de Dieu, les hébreux se rebellèrent contre lui, méprisèrent sa loi et lui firent « de grands outrages ». Ils « se moquaient des messagers de Dieu, et méprisaient ses paroles, et se raillaient de ses prophètes (exactement comme le Pharaon), jusqu'à ce que la fureur de l'Éternel montât contre son peuple et qu'il n'y eut plus de remède » (2 Chron. 36:14-16 ; Néh. 9:26-29).

Mais notre Dieu ne change pas et l'apôtre Pierre parle des « désobéissants » de nos jours (**1 Pierre 2:7, 8**). Dieu a destiné ces hommes orgueilleux, comme le Pharaon

d'autrefois, à servir d'exemple et d'avertissement pour d'autres. Il ne les a pas rendus désobéissants, mais il les a livrés à la dureté de leurs cœurs, après de nombreux avertissements inutiles. Soit donc que Dieu fasse grâce à l'homme ou l'endurcisse, l'injustice n'est pas du côté de Dieu, mais du côté de l'homme irrémédiablement mauvais et corrompu. Que ce soit en grâce ou en jugement, Dieu agit toujours en vue de glorifier son grand nom. Conduit par l'Esprit de Dieu, l'apôtre expose ces déductions l'une après l'autre réfutant les mauvais arguments humains d'une manière admirable.

Nous abordons maintenant la dernière objection avec le verset 19 : « **Romains 9:19 Tu vas me dire: pourquoi alors Dieu fait-il encore des reproches ? Car qui a jamais pu résister à sa volonté ?** ». En d'autres termes : si Dieu fait grâce à qui il veut, qu'y puis-je ? S'il endure qui il veut, comment s'y opposer ? S'il est le Dieu souverain, il ne me reste qu'à me soumettre à sa volonté.

L'objection semble fondée. Pourquoi Dieu ferait-il des reproches (la version Darby pourquoi est-ce qu'il se plaint) ? Si tout doit finalement se soumettre à sa volonté et à son conseil, l'homme ne peut être rendu responsable du résultat final : c'est Dieu qui a décidé de l'issue du chemin de sa vie ! Cela rappelle les excuses invoquées par nos premiers parents après la chute. Adam et Ève cherchèrent, eux aussi, à attribuer à Dieu la responsabilité de ce qui s'était passé : pourquoi avait-il permis au serpent l'accès du jardin d'Éden ? Pourquoi avait-il donné la femme ? En Romains 9, les paroles sont, il est vrai, différentes, mais le principe est le même : Dieu est coupable et non pas l'homme. Pourquoi sauve-t-il l'un et rejette-t-il l'autre ? Que peut faire l'homme si Dieu l'endurcit ?

Toutes ces questions et déductions, répétons-le, ont pour but d'annuler la gloire de Dieu et la responsabilité de l'homme. Le propos souverain de Dieu - et comment serait-il Dieu, s'il n'était pas souverain ? - n'annule pas la responsabilité de l'homme. Considérons un exemple plus facile à comprendre : la croix. Selon le conseil divin arrêté dès avant la fondation du monde, Christ devait souffrir. Dieu avait, selon sa connaissance, destiné Jésus à devenir l'Agneau qui ôte le péché du monde. Mais cela a-t-il amoindri en quelque manière la culpabilité de l'homme ? Certes non ! Les Juifs et les Gentils se trouvèrent d'accord, ce jour-là, dans leur inimitié commune contre Dieu et contre son oint. La réalisation de leurs desseins produisit, il est vrai, l'accomplissement de la parole prophétique, tout en donnant à Dieu l'occasion d'exécuter le jugement contre le péché et d'opérer l'œuvre merveilleuse de sa grâce. Mais les hommes n'en furent pas moins coupables du rejet et du meurtre du Fils de Dieu (**Actes 2:22, 23**).

Le raisonnement qui a motivé la question : Pourquoi se plaint-il encore ? est donc absolument faux. Si Dieu, dans sa sagesse infinie et sa riche miséricorde, tolère la méchanceté de l'homme pour accomplir ses conseils, il agit précisément selon Sa

souveraineté, mais cela ne change rien à la volonté de l'homme qui reste ce qu'elle est, mauvaise et coupable. Certes, si ce que la théologie de Calvin sur la prédestination était vraie la difficulté serait grande (Calvin dit que Dieu a prédestiné à la condamnation ceux qui sont perdus). Mais Dieu soit loué ! cela n'est nullement vrai ; l'Écriture ne parle jamais ainsi, malgré les quelques passages cités à l'appui de cette opinion.

Qu'en est-il donc ? Avant de répondre à la question posée, l'apôtre insiste, comme nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois, sur la souveraineté de Dieu. Il fait remarquer que personne ne peut la contester : l'argile ne négocie pas avec le potier (**v. 20, 21**). Jamais une âme repentante n'attribuera de l'injustice à Dieu ou l'accusera d'être responsable de la perte de quelqu'un. L'idée des détracteurs de la volonté de Dieu est de dire que Dieu n'a aucun droit de juger le mal, et s'il ne veut pas faire grâce à tous les hommes et les sauver. Puisque nous serions prédestinés à ne pas accepter la grâce, ce n'est pas juste et donc Dieu ne peut punir personne puisque l'Homme n'avait pas le choix. On oublie que Dieu a créé l'homme bon et droit et qu'il l'a mis en garde sérieusement à l'égard du péché et de ses conséquences, mais que l'homme a succombé à la tentation et a commis péché sur péché, violence sur violence.

Aussi on pourrait dire, que l'apôtre Paul affirme que le potier peut façonner, selon sa volonté, un vase à honneur et un autre à déshonneur. N'y a-t-il pas dans ces paroles, une confirmation des reproches que l'on adresse à Dieu ? Ceux qui le pensent, ou le disent, oublient que Dieu n'a pas usé de son droit, comme on pouvait s'y attendre d'après l'image du potier. Les versets suivants montrent comment Dieu a agi. Mais avant Paul rétablit une vérité : Si l'homme veut parler de ses droits, il ne doit pas oublier que Dieu aussi a des droits. Ceux qu'il possède en tant que Créateur sont incontestablement souverains, d'autant plus que nous sommes non seulement des créatures, mais des créatures déchues, des pécheurs qui, nécessairement, doivent récolter les fruits de leur désobéissance.

Voyons maintenant comment l'apôtre répond à cette difficile question : (Sem)
« **Romains 9:22 à 24 Et qu'as-tu à redire si Dieu a voulu montrer sa colère et faire connaître sa puissance en supportant avec une immense patience ceux qui étaient les objets de sa colère, tout prêts pour la destruction? 23 Oui, qu'as-tu à redire si Dieu a agi ainsi pour manifester la richesse de sa gloire en faveur de ceux qui sont les objets de sa grâce, ceux qu'il a préparés d'avance pour la gloire? 24 C'est nous qui sommes les objets de sa grâce, nous qu'il a appelés non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les non-Juifs** ». Nous avons déjà fait remarquer que Dieu doit nécessairement manifester un jour sa colère contre tout le mal commis dans ce monde ; il doit aussi déployer sa puissance envers l'homme orgueilleux et rebelle, s'il veut maintenir son caractère de Dieu saint. Pourquoi n'a-t-il pas manifesté, jusqu'à aujourd'hui, cette colère et cette puissance, mais a supporté avec une grande patience les vases de

colère (Semeur : objets de colère) ? A-t-on le droit de lui reprocher son manque de miséricorde ou son injustice ? Le Dieu trois fois saint pourrait-il rester indifférent à l'égard du mal ou avoir communion avec lui ? Bien sûr que non ! Et pourtant l'homme n'a cessé, durant toute son histoire, de le provoquer par le mépris de tous Ses droits, par son orgueil incorrigible, par son immoralité, ses malédictions et ses blasphèmes. Malgré tout cela, Dieu attend encore et n'exécute pas le jugement mille fois mérité. Combien a-t-il usé de grâce et de longanimité ! Il a supporté les « vases de colère » avec une bonté et une indulgence admirables. Il a usé de grâce en leur parlant toujours de nouveau, comme il faisait autrefois à l'égard d'Israël. Mais comment les hommes ont-ils répondu à cette grâce ? Ils n'ont pas voulu de son conseil, ils ont méprisé sa répréhension !

L'apôtre appelle ces hommes des « vases de colère », ou encore les objets de sa colère, en rapport avec l'image du potier, de même qu'il désigne comme « vases de miséricorde » ceux qui se soumettent à Dieu et à sa Parole. Les uns et les autres s'acheminent vers leur but final ⇒ soit la destruction, soit la gloire. Ils y sont « préparés ». Mais ne perdons pas de vue la différence qui existe entre les deux formes de « préparation » ! Au sujet des vases de colère, l'apôtre dit seulement : « préparés pour la destruction », tandis que, pour les vases de miséricorde, il dit que Dieu les « a préparés d'avance pour la gloire ». Des vases de colère, il n'est dit nulle part que Dieu les ait préparés **d'avance** pour la destruction. Ils s'y sont préparés eux-mêmes par leurs péchés, et surtout par leur incrédulité et leur rébellion contre Dieu. Quant aux vases de miséricorde, c'est Dieu qui les a préparés, même d'avance, et destinés à la gloire. Ils n'ont contribué en rien à cette « préparation » : tout est l'œuvre de Dieu, accomplie « **selon son propre dessein, et sa propre grâce qui nous a été donnée dans le Christ Jésus avant les temps des siècles** » (2 Tim. 1:9).

Il est donc évident d'une part, que le mal ne se trouve que du côté de l'homme et non de Dieu, et, d'autre part, que le bien vient de Dieu seul et non de l'homme. Les vases de miséricorde ne sont pas destinés à la gloire parce qu'ils se sont distingués des autres, ou par des privilèges particuliers ou encore des vertus spirituelles, mais Dieu les a préparés d'avance pour la gloire, sans condition, selon son élection souveraine et le choix de la grâce.

L'âme de l'apôtre est tellement étreinte par cette plénitude de la grâce, qu'il ne peut s'empêcher d'en évoquer la manifestation la plus glorieuse, qui est dans l'appel des croyants, « non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les nations » (v. 24). Quand l'épreuve du peuple le plus favorisé du monde s'est terminée par une culpabilité et une ruine irrémédiables, provoquant la colère et le jugement de Dieu, les écluses de la miséricorde divine se sont ouvertes pour appeler, d'entre les Juifs et d'entre les nations, un peuple destiné à la gloire céleste. La grâce a été d'autant plus grande que la ruine a été plus profonde.

Dans les verset 25 et 26, l'apôtre cite deux passages du prophète **Osée, chapitres 1:10 et 2:23**, pour montrer que Dieu avait, déjà autrefois, révélé ces choses par son Esprit. **Pierre**, qui écrit exclusivement aux croyants juifs, ne cite que le second passage (**1 Pierre 2:10**). Au verset **25**, il souligne le fait que Dieu se souviendra de son conseil concernant Israël et qu'à la fin des temps il appellera de nouveau « **mon peuple** » celui qui, maintenant, n'est « **pas mon peuple** », et « **bien-aimée** » celle qui n'était « **pas bien-aimée** ». Au verset **26**, il attire notre attention sur le fait que le second passage cité contient une allusion aux nations : « ... **et là où on leur disait : Vous n'êtes pas mon peuple ! ils seront appelés fils du Dieu vivant.** ». Nous comprenons que ce titre est le privilège particulier des croyants d'entre les nations et non des Juifs, qui sont le peuple terrestre de Dieu.

L'argumentation de l'apôtre est ainsi simple et claire ; l'appel de la grâce de Dieu adressé aux Juifs et aux nations (**v. 23**) n'était pas une pensée étrangère à l'Ancien Testament, mais elle correspondait au contraire tout à fait à ses enseignements. Déjà, par le moyen d'Osée, Dieu avait annoncé sa grâce souveraine en faveur des Gentils aussi bien que des Juifs.

D'autres prophètes aussi en avaient parlé ; ainsi Ésaïe, tout en annonçant les jugements solennels qui allaient fondre sur Israël, avait déclaré qu'un résidu serait sauvé, car Dieu accomplira ce qu'il a résolu. Déjà au **chapitre 1:9**, **Ésaïe** avait prophétisé : « **Si l'Éternel des armées ne nous avait laissé un faible reste, nous aurions été comme Sodome, nous ressemblerions à Gomorrhe** ». En vertu de sa justice, Dieu aurait dû anéantir le peuple tout entier, mais selon sa promesse inconditionnelle, il pouvait et peut agir envers lui en grâce et lui « laisser une descendance ». « La miséricorde (la pitié) triomphe du jugement » (Jacq. 2:13).

Hélas ! Israël n'a pas pris garde aux appels de la grâce de Dieu ni à ses avertissements quant aux terribles jugements qui allaient le frapper. Ils ont fermé leurs oreilles et endurci leurs cœurs.

« **Que dirons-nous donc ?** » (**v. 30**) Ou en d'autres termes : quelles furent les conséquences de cet endurcissement ? Celles-ci : « **Les païens, qui ne cherchaient pas la justice, ont obtenu la justice, la justice qui vient de la foi, tandis qu'Israël, qui cherchait une loi de justice, n'est pas parvenu à cette loi.** » (**v. 30, 31**). Toute l'histoire d'Israël montrait clairement combien vraies étaient les paroles des prophètes. Pourquoi Israël avait-il été emmené en Assyrie et à Babylone ? Pourquoi se trouvait-il en ce temps-là sous la domination d'un tyran païen ? Et plus encore : qu'était-il advenu des Israélites sous le rapport moral ? Se plaçant sur le terrain de la loi, ils avaient poursuivi une justice extérieure et légale et n'avaient pas obtenu de justice. En revanche, la grâce de Dieu, sur un fondement de justice, avait abondé envers ceux qui vivaient loin de Dieu. Des païens, qui étaient « sans espérance » dans le monde et qui

ne poursuivaient pas la justice. Ils ont obtenu gratuitement la justice, sur le principe de la foi, accessible à tous ceux qui vivaient sans loi, ainsi qu'à tous ceux d'Israël, qui, reconnaissant leur triste état et qui étaient prêts à recourir à la grâce.

Pourquoi les Juifs n'étaient-ils pas parvenus à la justice ? Précisément parce qu'ils ne l'avaient pas poursuivie sur le principe de la foi, mais sur le principe des œuvres (v. 32), s'imaginant, dans leur orgueil, qu'ils pouvaient satisfaire le Dieu saint par leurs œuvres de loi. Fiers de leurs privilèges nationaux et de leur propre justice, ils ont heurté contre Christ, la pierre que Dieu avait mise en Sion. Ils auraient dû recevoir leur sauveur avec reconnaissance. Mais au contraire, Jésus est devenu pour eux une pierre d'achoppement. Au lieu de croire en lui, ils étaient scandalisés en lui, comme il est dit : « Moi, je place en Sion une pierre qui fait tomber, un rocher qui fait trébucher. Celui qui met en lui sa confiance ne connaîtra jamais le déshonneur. » (v. 33 Sem.).

Il est remarquable de considérer comment le Saint Esprit, par le moyen de l'apôtre Paul, réunit ici les deux déclarations du prophète Ésaïe, aux chapitres 8:14 et 28:16 de son livre.

11.2 - Chapitre 10

L'apôtre poursuit, dans ce chapitre, l'étude du sujet traité au chapitre précédent. Si la masse du peuple juif avait encouru le jugement et que seul un résidu de ce peuple — ainsi que les croyants d'entre les nations — devait être béni, Dieu avait-il peut-être arrêté que le peuple d'Israël serait rejeté définitivement ? L'apôtre répondra en détail à cette question dans le chapitre suivant. Ici, comme au début du chapitre 9, il parle d'abord de sa propre position envers ce peuple. La gravité des voies de Dieu à l'égard d'Israël n'avait en rien étouffé ses sentiments pour ses frères. Au contraire, elle avait produit dans son cœur une ardente supplication pour eux, afin qu'ils soient sauvés. L'amour ne s'aigrit pas ; il cherche toujours des motifs qui atténuent la culpabilité, et ainsi il agit en accord avec Dieu, qui tout le jour étend sa main vers un peuple rebelle (És. 65:2).

« Frères, le souhait de mon cœur, et la supplication que j'adresse à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés. Car je leur rends témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais non selon la connaissance » (v. 1:2). Ainsi, ce n'étaient ni l'incrédulité, ni la méchanceté que l'apôtre présente comme la cause de leur triste état : non, l'amour reconnaît leur zèle pour Dieu, mais ce zèle n'était pas selon la connaissance. « Car, ignorant la justice de Dieu et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu » (v. 3).

Toutefois, l'apôtre fait un pas de plus qu'à la fin du chapitre précédent. Il avait dit qu'Israël avait poursuivi en vain la justice ; ici, il déclare que les Juifs n'ont pas connu

la justice de Dieu et ne s'y sont pas soumis. Nous avons déjà considéré de façon approfondie ce qu'est la justice de Dieu, le grand sujet de cette épître. C'est pourquoi nous nous bornons à rappeler ceci : cette justice s'est manifestée en ce que Dieu a ressuscité Christ d'entre les morts, l'a couronné de gloire et d'honneur et nous a donnés à Lui, comme fruit du travail de son âme. Pour que ce résultat fût acquis, Christ dut être fait péché pour nous à la croix, et Dieu fut pleinement glorifié quant à lui-même à l'égard du péché et des relations de l'homme pécheur avec Lui ; nous nous souvenons de cette parole : « Celui qui n'a pas connu le péché, il l'a fait péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui » (2 Cor. 5:21).

En cherchant à acquérir une propre justice humaine, les Juifs avaient montré qu'ils ignoraient complètement la justice de Dieu et ne s'étaient pas soumis à elle. S'appuyant sur une religion de la chair, sur les privilèges extérieurs du peuple terrestre de Dieu, ils fondaient leurs espérances sur leur propre mérite et rejetaient ainsi le seul moyen par lequel le Dieu juste peut sauver et justifier le pécheur perdu. L'homme insensé et orgueilleux se plaît à poursuivre sa propre justice ; il se revêt de ses propres haillons, au lieu d'accepter avec humilité et reconnaissance la robe de la justice divine que Dieu lui offre.

« Car Christ est la fin de la loi pour justice à tout croyant » (v. 4). Christ a mis fin une fois pour toutes à la loi comme moyen d'obtenir la justice. La foi du croyant lui a été comptée à justice. Jusqu'à ce que le Fils (Christ) vînt établir la nouvelle relation avec Dieu fondée sur la foi justificante en Lui, le « conducteur » ou le « tuteur » était absolument à sa place pour tous ceux qui étaient confiés à ses soins (Gal. 3 et 4). Or, après que Christ eut remplacé la loi et eut pris sur lui la mort et le jugement qui devaient être notre part selon la loi, il est devenu pour tous ceux qui croient en lui « justice et sainteté et rédemption ». Quel changement ! La justice sur le principe de la foi en Christ a pris la place de la loi. La mort de Christ a mis fin au principe de la responsabilité de l'homme dans la chair envers Dieu. La loi n'a pas perdu et ne peut perdre son autorité comme telle, mais elle ne peut plus être maintenue comme règle de justice pour l'homme.

La loi ignore la foi. Moïse décrit la justice qui vient de la loi ainsi : « L'homme qui aura pratiqué ces choses vivra par elles » (v. 5). La loi prescrit de « faire », c'est-à-dire d'accomplir les commandements qu'elle ordonne, et c'est la justice, car « la loi... est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon » (chap. 7:12). Tout homme est tenu de garder les commandements de la loi et quiconque en transgresse un seul transgresse toute la loi et mérite la mort.

Combien différent est le langage de la justice qui est sur le principe de la foi ! L'apôtre développe ce sujet en détail, en s'appuyant sur un passage du Deutéronome. Tout d'abord, dans les chapitres 28 et 29 de ce livre, Moïse annonce au peuple d'Israël les

riches bénédictions dont l'Éternel le comblera, s'il obéit à sa voix, mais aussi quels jugements solennels l'atteindront s'il n'accomplit pas tous ses commandements. Nous connaissons l'histoire d'Israël ; le peuple n'a pas obéi à son Dieu, il a perdu son pays par suite de sa désobéissance et a été dispersé parmi les peuples de la terre. Puis, au chapitre 30, Moïse annonce prophétiquement, ce que la miséricorde de Dieu fera pour son peuple, quand la grâce l'aura amené à se repentir. Israël ne peut accomplir la loi dans un pays étranger ; néanmoins, les ressources de la grâce sont inépuisables. Si le peuple retourne à l'Éternel de tout son cœur et de toute son âme (v. 10), il aura part au pardon et à la bénédiction, non à cause de sa conduite, mais sur le terrain de la foi. Les desseins de la grâce divine, cachés autrefois, s'accompliront à leur égard : l'Éternel prendra de nouveau plaisir en eux, pour leur bien, car « ce commandement que je te commande aujourd'hui, n'est pas trop merveilleux pour toi, et il n'est pas éloigné. Il n'est pas dans les cieux, pour que tu dises : Qui montera pour nous dans les cieux, et le prendra pour nous, et nous le fera entendre, afin que nous le pratiquions ? Et il n'est pas au-delà de la mer, pour que tu dises : Qui passera pour nous au-delà de la mer, et le prendra pour nous, et nous le fera entendre, afin que nous le pratiquions ? Car la parole est très près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, pour la pratiquer » (Deut. 30:11-14).

Israël s'est éloigné de Dieu, mais malgré tout il peut revenir à lui. Le commandement n'est pas trop merveilleux, ni trop éloigné de lui ; il n'a pas besoin d'aller le chercher au ciel ou au-delà de la mer ; il est tout près de lui, dans sa bouche et dans son cœur. Sur le terrain de la loi, certes, Israël n'a que le jugement à attendre, mais sur le terrain de la grâce et par la foi, il y a encore de l'espoir pour lui. Malgré son infidélité, malgré la loi violée, la bonté de Dieu s'adressera encore à lui, aussitôt que son cœur reviendra sincèrement à Dieu. Or, pourquoi Dieu peut-il agir de cette manière ? Parce que ses yeux contemplent toujours Christ, dont la Personne se trouve cachée sous l'ombre de la loi. C'est en lui, le Juste, qu'il y a espoir pour Israël, si même il est éloigné de son pays, du temple et de l'autel, et récolte le fruit de son péché.

Or, la parole qui sera près du résidu d'Israël à la fin, c'est, comme l'apôtre le dit au verset 8, la parole de la foi qu'il prêchait. Mettant celle-ci en rapport avec les communications de Dieu aux jours de Moïse, il donne à la « lettre » sa vraie signification spirituelle (2 Cor. 3:6). Il écrit : « La justice qui est sur le principe de la foi parle ainsi : Ne dis pas en ton cœur : « Qui montera au ciel ? » — c'est à savoir pour en faire descendre Christ ; ou : « Qui descendra dans l'abîme ? » — c'est à savoir pour faire monter Christ d'entre les morts » (v. 6, 7). Pour l'homme, ces deux choses sont impossibles, et si même il pouvait les faire, il ne satisferait pas plus à la justice de Dieu qu'il ne répondrait à ses propres besoins. La plénitude de la grâce seule pouvait intervenir ; le Père devait envoyer le Fils, et la gloire du Père devait le ressusciter d'entre les morts. Dieu soit loué : ces deux choses ont été faites et l'Évangile nous en donne connaissance. La justice sur le principe de la foi dit, en effet : « La parole est

près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur », c'est-à-dire la parole de la foi, laquelle nous prêchons, savoir que, si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur et que tu croies dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé » (v. 8, 9). « Sauvé », non pas seulement ayant part au pardon, mais sauvé pour toujours (chap. 5:10).

Il n'est point nécessaire de faire de grands efforts, ou de vastes préparatifs, ou des voyages pénibles pour trouver Christ. La parole de la croix est prêchée gratuitement à tous ; elle nous est, pour ainsi dire, apportée à domicile. La seule question qui se pose est de savoir si nous voulons la recevoir ou non avec foi. Il n'y a pas besoin de posséder une vaste intelligence ou des capacités éminentes, pour confesser de la bouche Jésus comme Seigneur et croire dans son cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts ; même les êtres les plus simples et les plus faibles peuvent le faire ; cela leur est même souvent plus facile qu'aux hommes intelligents. Il n'y a, pour chacun, qu'un seul chemin du salut, celui que l'amour de Dieu a préparé. « Je suis le chemin », dit Jésus ; ce n'est pas un chemin entre plusieurs, c'est le seul chemin ! Bienheureux celui qui a pris ce chemin-là.

Remarquons les deux choses nécessaires nommées ici : la confession et la foi ! Au verset 9, la confession est nommée en premier lieu, non qu'elle soit la plus importante, mais bien parce qu'elle contribue le plus à la gloire du Seigneur Jésus. Il va sans dire qu'une simple confession des lèvres, sans vraie foi du cœur, n'a aucune valeur, mais ne fait qu'augmenter la responsabilité de l'homme. C'est pourquoi l'apôtre ajoute, inversant les deux choses, au verset 10 : « Car du cœur on croit à justice, et de la bouche on fait confession à salut ». La foi du cœur doit précéder la confession de la bouche. L'homme doit être réveillé de son sommeil de mort ; la Parole de Dieu, vivante et opérante, doit produire dans l'âme, par l'action du Saint Esprit, la conviction de péché, puis la purification, avant que l'âme crie vraiment à Dieu. Ses regards se dirigent alors sur la croix ; elle entend et reçoit par la foi le message de la rédemption. Elle saisit non seulement que Jésus est mort pour elle, mais aussi qu'il a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père. En croyant « du cœur » à justice, elle apprend à connaître Christ comme celui qui a passé par la mort, mais qui vit maintenant à la droite de Dieu. Il est « la fin de la loi pour justice à tout croyant ».

L'âme peut alors, avec reconnaissance et joie, le confesser de sa bouche « à salut ». Comment « à salut » ? N'est-ce point par le fait que toute confession de son nom, qui est fondée sur la foi du cœur, produit et augmente la joie intérieure, le bonheur du cœur ?

Une telle confession manifeste la foi et en atteste la sincérité, tout en l'affermissant. Tant qu'une âme craint de confesser Christ comme son Seigneur et hésite à se mettre de son côté, elle reste craintive et inquiète. Plus d'un croyant a fait l'expérience que

c'est seulement par une confession franche du nom de Jésus qu'il a acquis une vraie joie et une vraie assurance du salut.

Certains se demandent s'ils possèdent la vraie foi ou une foi suffisante, en regardant à eux-mêmes, à leurs sentiments, à leur amour pour le Seigneur. C'est pour eux que l'apôtre ajoute : « Car l'Écriture dit : « Quiconque croit en Lui ne sera pas confus ». Oui, cher lecteur, ainsi parle l'Écriture ! C'est pourquoi quiconque a reconnu, dans la lumière divine, sa ruine naturelle, et a mis sa confiance en Jésus, peut être assuré de son salut. Celui-ci ne repose sur rien qui soit en moi ou de moi, mais uniquement sur l'œuvre de Christ et sur le témoignage de Dieu. Quelle base solide !

Or, s'il en est ainsi, si cette merveilleuse bénédiction appartient à quiconque croit en Jésus, elle doit être nécessairement pour tous les hommes, soit Juifs ou Grecs : « Car il n'y a pas de différence de Juif et de Grec, car le même Seigneur de tous est riche envers tous ceux qui l'invoquent » (v. 12). L'apôtre avait-il tort, comme les Juifs le prétendaient, d'annoncer à tous la bonne nouvelle du salut en Jésus ? Non, car déjà l'Ancien Testament attestait, comme nous l'avons vu, la vérité de son message et combien plus encore le témoignage du Seigneur lui-même ! Fait remarquable, on trouve ici la même expression qu'au chapitre 3 : « il n'y a pas de différence ». Là nous lisions : « il n'y a pas de différence, car tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu » ; ici : « il n'y a pas de différence de Juif et de Grec, car le même Seigneur de tous est riche envers tous ceux qui l'invoquent ». Si, dans le premier cas, la raison de l'affirmation « il n'y a pas de différence » est solennelle dans le second cas, elle est, en revanche, admirable. La riche grâce révélée dans l'Évangile se répand, sans distinction sur tous ceux qui se tournent vers le Seigneur Jésus, et efface toutes les conséquences du péché. Une citation du prophète Joël, concernant les jours dans lesquels tout Israël sera sauvé, termine le paragraphe : « car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé » (v. 13).

Dans ces jours-là, les habitants de Jérusalem, ainsi que les Israélites croyants, dispersés sur toute la terre, étant les heureux objets de cette riche grâce, annonceront partout la bonne nouvelle de la paix.

Ainsi s'accomplira la parole du prophète Ésaïe : « Combien sont beaux les pieds de ceux qui annoncent (évangélisent) la paix, de ceux qui annoncent de bonnes choses » ! (v. 15). Dieu soit loué ! ces courants de bénédiction ne couleront pas seulement à ce moment-là : le Saint Esprit applique le passage d'Ésaïe 52 sans citer les mots : « qui dit à Sion : Ton Dieu règne ! » (fin du verset 7), à nos jours déjà, c'est-à-dire à l'intervalle de temps durant lequel l'assemblée, l'épouse de l'Agneau, est rassemblée d'entre tous les peuples de la terre. Tous ceux qui appartiennent à cette

assemblée privilégiée doivent être, eux aussi amenés, par la prédication de l'Évangile, à invoquer le Seigneur. Car « comment... invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru ? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler ? Et comment entendront-ils sans quelqu'un qui prêche ? Et comment prêcheront-ils, à moins qu'ils ne soient envoyés » (v. 14, 15).

Sous la loi, « l'obligation qui était contre nous, laquelle consistait en ordonnances » (Col. 2:14) ne permettait pas que de tels messagers de paix visitent les peuples de la terre. Israël ne deviendra un peuple missionnaire que quand il connaîtra pour lui-même la grâce de Dieu qui apporte le salut en Celui qu'il a frappé à la croix. Lorsque la lumière de la grâce brillera dans ces cœurs ténébreux, les messagers d'Israël, les « frères » du Seigneur (Matt. 25:40) déploieront, dans la prédication de l'Évangile, un zèle sans précédent. Ce que l'Église chrétienne n'aura pu faire durant les siècles de son existence, sera accompli en un temps relativement court par ces « petits ». L'« Évangile du royaume sera prêché dans la terre habitée tout entière, en témoignage à toutes les nations » (Matt. 24:14). Toute « la terre sera pleine de la connaissance de l'Éternel, comme les eaux couvrent le fond de la mer » (És. 11:9 ; Hab. 2:14).

Le conseil de Dieu a déjà pourvu, pour les temps actuels, à la prédication de l'Évangile, non l'Évangile « du royaume », mais l'Évangile de la « grâce de Dieu » et de la « gloire de Christ » (Actes 20:24 ; 2 Cor. 4:4). Comme il enverra les messagers de la fin, le Seigneur lui-même envoie aujourd'hui les vrais prédicateurs de l'Évangile. « Comment prêcheront-ils, à moins qu'ils ne soient envoyés ? » demande l'apôtre. Il y a partout des sociétés de mission à l'intérieur du pays et à l'étranger pour l'Évangile, animées des meilleures intentions, mais elles impliquent toutes en fin de compte une immixtion dans les droits souverains du Seigneur, qui seul peut donner et a promis de donner des, évangélistes, des pasteurs et des docteurs (Éph. 4:11-14). C'est lui, le Seigneur de la moisson, que nous devons prier d'envoyer des ouvriers dans sa moisson ; mais nous ne pouvons pas former nous-mêmes des ouvriers pour ce service. La Parole et la volonté du Seigneur sont, à cet égard, bien claires ; ce dont nous avons besoin, c'est d'un oeil simple, et d'un cœur soumis ; il est évident que ce sont des hommes qui doivent être messagers de l'Évangile, mais ce n'est pas notre affaire de les choisir, ni en notre pouvoir de leur fournir les capacités nécessaires pour cela.

Or, si Dieu, dans sa grâce, fait annoncer la bonne nouvelle du salut, quiconque l'entend est responsable de la recevoir et d'obéir à l'Évangile. Israël l'a-t-il fait ? Hélas non ! Comme le dit Ésaïe : « Seigneur, qui est-ce qui a cru à ce qu'il a entendu de nous ? » (53:1) — « Ainsi la foi est de ce qu'on entend, et ce qu'on entend par la Parole de Dieu » (v. 16, 17). Cette prédication a été adressée à Israël ; les Juifs avaient entendu la Parole de Dieu, mais ne l'avaient pas reçue : ils étaient donc sans excuse.

« Mais je dis : N'ont-ils pas entendu ? Oui, certes, « leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités de la terre habitée » (v. 18). De nouveau, l'apôtre prouve ses déclarations à l'aide des propres écritures des Juifs, dont ils se glorifiaient. Le Psaume 19, où se trouvent les paroles citées, mentionne deux témoignages de Dieu : celui de sa création et celui de sa Parole. Le premier témoignage est extérieur et général ; le second, intérieur et destiné à ceux qui possédaient la Parole et les commandements de l'Éternel. Israël avait rejeté ces deux témoignages. Toutefois, ce n'est pas là le point principal sur lequel Paul désire insister ici. Les païens ne possédaient pas la Parole de Dieu, mais le témoignage que Dieu rend par la création leur est aussi destiné. Le ciel qui raconte la gloire de Dieu, ne s'étendait pas seulement au-dessus de Canaan ; le soleil, la lune et les étoiles, ainsi que les autres merveilles de la création, n'étaient pas destinés à un seul peuple ; le témoignage rendu par la création était général et s'adressait aux païens aussi, bien qu'aux Juifs (1:20 ; Actes 14:17). Israël pouvait mépriser les nations païennes ; mais Dieu avait, dès le commencement, manifesté son intention d'user de miséricorde envers eux et de se révéler à eux.

« Mais je dis : Israël n'a-t-il pas connu ? » Certes, les Juifs auraient pu connaître les intentions de Dieu en grâce à l'égard des nations. Cela ne devait pas être un mystère pour eux, car Dieu leur avait, comme l'apôtre le montre plus loin, parlé encore beaucoup plus clairement que par le Psaume 19. Moïse, le premier, dit : « Je vous exciterai à la jalousie par ce qui n'est pas une nation ; je vous provoquerai à la colère par une nation sans intelligence » (v. 19). Ainsi, le législateur qu'ils tenaient en si grande estime avait déjà révélé l'intention de Dieu d'exciter son peuple Israël à la jalousie par ses pensées de grâce envers « ce qui n'est pas une nation », et « une nation sans intelligence » — allusions claires aux païens. Mais il y a davantage encore : Ésaïe, le plus grand de leurs prophètes, s'était enhardi jusqu'à dire que Dieu voulait se faire trouver de ceux qui ne le cherchaient point et qu'il se manifesterait à ceux qui ne s'enquéraient point de lui (v. 20). « Mais quant à Israël, il dit : « Tout le long du jour j'ai étendu mes mains vers un peuple désobéissant et contredisant » (v. 21). Ainsi donc, par la loi, les psaumes et les prophètes, les trois grandes divisions de l'Ancien Testament, la preuve était faite qu'Israël s'endurcissait et que Dieu avait, dès le commencement, arrêté par-devers lui d'user de miséricorde envers les nations. Cette preuve était sans réplique et aucun Juif sincère ne pouvait la réfuter.

Fallait-il en conclure que Dieu s'était définitivement détourné de son peuple ? Le chapitre 11 répond de manière détaillée à cette question.

11.3 - Chapitre 11

« Je dis donc : Dieu a-t-il rejeté son peuple ? Qu'ainsi n'advienne ! Car moi aussi je suis Israélite, de la semence d'Abraham, de la tribu de Benjamin. Dieu n'a point rejeté son peuple, lequel il a préconnu ». Comme dans les premiers versets des deux

chapitres précédents, nous ressentons ici encore toute la chaleur de l'amour de l'apôtre pour ses compatriotes. Israël n'était-il pas, malgré sa désobéissance, le peuple préconnu de Dieu ? Ne possédait-il pas les promesses faites au commencement à Abraham, son père ? Et lorsque Dieu « préconnut Israël », ne connaissait-il pas d'avance les voies perverses que le peuple suivrait, sa rébellion et sa méchanceté ? Certainement ! Malgré cela, il l'avait élu et appelé, puis châtié souvent. L'aurait-il donc rejeté ?

Impossible ! L'apôtre en donne trois preuves. La première : il était, lui aussi, un « Israélite, de la semence d'Abraham, de la tribu de Benjamin ». Dans son zèle pour Dieu, il avait même persécuté les assemblées et contraint les croyants à blasphémer. Néanmoins Dieu avait manifesté toutes les richesses de sa grâce et de sa longanimité envers lui ; il l'avait sauvé et établi dans le service, lui, qui était auparavant un blasphémateur, et un persécuteur, et un outrageux, l'ennemi le plus acharné du nom de Jésus (1 Tim. 1:13). Si Dieu avait rejeté son peuple terrestre, le jugement aurait dû l'atteindre lui, le tout premier.

Or Paul n'était pas le seul monument de la grâce divine ; déjà, dans les temps anciens, Dieu avait agi de la même manière. « Ne savez-vous pas ce que l'Écriture dit dans l'histoire d'Elie, comment il fait requête à Dieu contre Israël ? « Seigneur, ils ont tué tes prophètes ; ils ont renversé tes autels ; et moi, je suis demeuré seul, et ils cherchent ma vie ». Mais que lui dit la réponse divine ? « Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal » (v. 2-4). Le prophète découragé croyait que Dieu avait abandonné son peuple et qu'il était demeuré le seul adorateur de l'Éternel, persécuté pour cette raison jusqu'à la mort. Combien touchante fut alors la réponse divine ! Ce fut précisément le témoignage du prophète contre le peuple qui amena Dieu à témoigner pour Israël. Dieu s'était réservé sept mille hommes, nombre parfait, qui n'avaient pas fléchi les genoux devant les idoles. Son amour et sa grâce souveraine s'étaient réservé ce résidu.

Et comme il en fut aux jours de Jézabel, ainsi en est-il de nos jours : « Ainsi donc, au temps actuel aussi, il y a un résidu selon l'élection de la grâce » (v. 5). Si même l'état général du peuple au temps de l'apôtre comme autrefois, était caractérisé par l'endurcissement et l'aveuglement, il y avait cependant un résidu, « l'élection » comme l'apôtre le nomme au verset 7. Israël, comme tel, n'avait pas obtenu ce qu'il recherchait (9:31). La masse du peuple était endurcie, mais un résidu, choisi par Dieu, l'avait obtenu ; certes, non point en vertu d'œuvres légales — l'apôtre relève à toute occasion le contraste entre la loi et la grâce — mais en vertu d'une grâce souveraine et inconditionnelle. « Or, si c'est par la grâce, ce n'est plus sur le principe des œuvres, puisque autrement la grâce n'est plus la grâce » (v. 6).

À la fin de son pèlerinage à travers le désert, Moïse avait déjà parlé de l'endurcissement que Dieu enverrait en jugement, sur son peuple Israël. L'apôtre rapproche, semble-t-il, une parole du prophète Ésaïe (29:10) de Deutéronome 29:4, quand il dit : « Selon qu'il est écrit : « Dieu leur a donné un esprit d'étourdissement, des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre, jusqu'au jour d'aujourd'hui ». Il ajoute, dans les deux versets suivants, une déclaration très solennelle que David avait faite à l'égard des méchants en Israël. Fait remarquable, nous avons de nouveau ici un triple témoignage divin (de la loi, des psaumes et des prophètes) sur le triste état d'Israël. Ce témoignage est d'autant plus digne d'attention que l'apôtre va décrire, dans ce qui suit, les voies merveilleuses de Dieu envers son peuple terrestre.

Toutefois, il mentionne auparavant la deuxième des preuves précitées. « Je dis donc : Ont-ils bronché afin qu'ils tombassent ? Qu'ainsi n'advienne ! Mais par leur chute, le salut parvient aux nations pour les exciter à la jalousie » (v. 11). Durant l'histoire du peuple d'Israël, de longues périodes d'obscurité alternèrent avec de courtes éclaircies de vie, de sévères châtiments avec des manifestations de la grâce, jusqu'à ce qu'enfin Dieu envoyât son Fils bien-aimé. Hélas ! Celui qu'il voulait placer en Sion comme une précieuse pierre de coin, devint une pierre d'achoppement et un rocher de chute pour les deux maisons d'Israël. La prophétie annonçant qu'un grand nombre d'entre eux broncheraient, s'était accomplie. Mais leur chute était-elle irrémédiable ? Était-ce là l'intention de Dieu à leur égard ? Non ; Dieu avait par-devers lui d'autres conseils de grâce. La chute d'Israël deviendrait l'occasion d'apporter le salut aux nations, ce qui, d'ailleurs, exciterait les Juifs à jalousie (Deut. 32:15-21). La perte de leur position privilégiée d'autrefois et qui deviendrait la part des nations, devait éveiller en eux l'ardent désir d'obtenir de nouveau ce privilège.

Cela aura-t-il lieu ? Israël occupera-t-il un jour la première place et les nations, la dernière ? Oui, « le résidu reviendra » (És. 10:21) et alors « tout Israël sera sauvé ». « Or, si leur chute est la richesse du monde, et leur diminution, la richesse des nations, combien plus le sera leur plénitude ! » (v. 12). Qu'en sera-t-il quand Dieu tournera sa face vers Israël et fera lever sa gloire sur Sion ! Alors, « tous les bouts de la terre » craindront l'Éternel, et toute chair viendra, pour se prosterner devant lui. « Car si leur réjection est la réconciliation du monde, quelle sera leur réception, sinon la vie d'entre les morts ? » (v. 15).

Si aujourd'hui, par suite du rejet du Messie par Israël, la grâce de Dieu se manifeste avec éclat, en offrant le salut à tous les hommes sans exception, des courants de bénédiction encore plus riches couleront « aux temps du rétablissement de toutes choses », quand Israël habitera de nouveau le pays sous le sceptre du Prince de paix, et invitera toute la terre à servir l'Éternel avec joie, à venir devant lui avec des chants de triomphe, et à entrer dans ses portes avec des actions de grâces, dans ses parvis

avec des louanges ! (Ps. 100). On ne verra alors rien d'autre que la vie d'entre les morts, comme l'apôtre s'exprime, en regardant avec admiration vers l'avenir.

C'est aux croyants de Rome qui, en majorité, étaient composés d'anciens païens, que Paul écrivait, et il ajoute, pour se justifier en quelque mesure de s'étendre autant sur les voies de Dieu envers Israël, les paroles suivantes : « Car je parle à vous, nations, en tant que moi je suis en effet apôtre des nations, je glorifie mon ministère, si en quelque façon je puis exciter à la jalousie ma chair et sauver quelques-uns d'entre eux » (v. 13, 14). Paul, comme apôtre des nations, avait été envoyé vers elles par le Seigneur, pour leur ouvrir les yeux, afin qu'elles se tournent des ténèbres à la lumière, etc. (Actes 26:17, 18). N'honorait-il pas son ministère en cherchant à exciter à jalousie ceux qui étaient sa chair, par la conversion d'un grand nombre de païens, afin que quelques-uns d'entre ses frères soient sauvés ?

Conduit par l'Esprit, l'apôtre se sert, dans la seconde moitié de notre chapitre, de l'image d'un olivier ayant des « branches ». Grâce à leur union naturelle avec la « racine », celles-ci participaient de la graisse de l'arbre, mais par suite de leur désobéissance, elles ont été arrachées, pour faire place à d'autres branches, lesquelles, par nature, n'avaient aucun lien avec l'olivier, mais ont été entées par grâce. Nous n'avons pas affaire ici avec les conseils éternels de Dieu concernant l'Assemblée, le corps de Christ, mais avec ses voies gouvernementales en rapport avec son témoignage sur la terre. L'olivier, image de la graisse, est l'arbre des promesses que Dieu fit autrefois à Abraham, les « prémices » de la masse, ou la « racine » de cet arbre. Dans le corps de Christ, il n'est jamais question de membres que l'on arrache pour faire place à d'autres et il n'y a pas non plus de différence entre Juif et Gentil — tous sont un en Christ.

Il ne s'agit pas ici du corps de Christ, ni des voies de la grâce qui sauve, ni de la possession de la vie, ni de la réalité de la profession personnelle. En cherchant à introduire ces questions et d'autres semblables dans ce chapitre, on a rendu confus tout l'enseignement de l'apôtre, qui s'attache à présenter seulement la position des Juifs et des nations en rapport avec les promesses et le témoignage de Dieu dans ce monde.

Ce sujet nécessite toutefois de plus amples développements.

Dans les jours qui suivirent le déluge, les hommes entreprirent la construction de la tour de Babel. Dieu châtia leur orgueil en les empêchant d'achever leur dessein et en les dispersant sur toute la terre. Ils s'adonnèrent ensuite à l'abominable culte des idoles (Gen. 11:1-9 et Josué 24:2). C'est alors que Dieu appela Abraham et l'amena dans le pays qu'il voulait lui donner à lui et à sa semence. Arrivé en Canaan, Abraham devint le père d'une famille qui, selon la chair, possédait les promesses de Dieu. Plus

tard, les bénédictions spirituelles découlant de ces promesses furent accordées à toute sa semence, en vertu de la grâce manifestée en Christ. Si Adam avait été le père de la race humaine pécheresse, Abraham fut le père de la semence de Dieu dans le monde, c'est-à-dire tout d'abord d'Israël, et ensuite, dans un sens plus large, de tous ceux qui furent bénis avec lui. C'est en Abraham le premier que Dieu révéla les précieuses vérités de l'élection, de la promesse et de l'appel (ou de la séparation), en,, lui personnellement d'abord. Elles étaient aussi en lui comme « les prémices », de « la masse » à venir, comme la racine de l'arbre des promesses. Le tronc de l'arbre, ou les « branches naturelles », comme l'apôtre les nomme, c'est Israël. Quelques-unes de ces branches peuvent bien avoir été arrachées et d'autres entées à leur place, mais cela ne l'empêche pas d'être l'arbre des promesses immuables faites à Abraham. Cet arbre demeure et, avec lui, sa graisse. Si donc Paul parle ici d'un mystère (v. 25), ce n'est pas « le mystère du Christ » qui n'a pas été donné à connaître en d'autres générations, aux fils des hommes (Éph. 3:5). Ce mystère, révélé aux apôtres et prophètes du Nouveau Testament et confié à l'administration particulière de l'apôtre Paul, ne doit pas être confondu avec le symbole de l'olivier que nous avons sous les yeux.

Considérons maintenant d'un peu plus près ce symbole.

« Or, si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi ; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi » (v. 16). Abraham fut, nous l'avons dit, appelé et mis à part par Dieu, pour marcher désormais ici-bas comme son témoin et le dépositaire de ses promesses. Il l'a réalisé. Les prémices, la racine étaient saintes ; on aurait pu, dès lors, s'attendre que la « masse », d'où les prémices étaient tirées, ainsi que les branches provenant de la racine, fussent saintes (*). Hélas ! l'incrédulité et une méchanceté obstinée caractérisèrent Israël et atteignirent leur point culminant dans le rejet du Messie. Aussi Dieu a-t-il arraché, en jugement, quelques-unes des branches. En d'autres termes, le peuple d'Israël, béni en Abraham, a été mis de côté à cause de son incrédulité et un « olivier sauvage », les nations ou les païens, ont été entés à sa place sur « l'olivier franc » et sont devenus coparticipants de la racine et de la graisse de ce dernier. Ces nations qui, jusqu'alors, avaient crû en « sauvageons », éloignées de toute relation avec l'arbre de la promesse, jouissaient maintenant des bénédictions procédant de cet arbre. La bénédiction d'Abraham était parvenue aux nations dans le Christ Jésus (Gal. 3:14). Avaient-elles un motif de se glorifier à l'égard des branches ? Nullement. Les Juifs, en tant que descendants d'Abraham selon la chair, faisaient, par leur naissance, partie de l'arbre de la promesse, mais avaient, à cause de leur incrédulité, perdu ce privilège. Lorsque l'accomplissement des promesses en Christ leur fut offert, ils le rejetèrent et, fondés sur leur prétendue propre justice, ils méprisèrent la bonté de Dieu. C'est alors que Dieu mit les nations à leur place. Les

païens pouvaient-ils, pour autant, se croire meilleurs que les branches arrachées et se glorifier contre elles ? Aucunement. D'abord, ils ne devaient pas oublier que c'était la racine qui les portait et non pas eux qui portaient la racine (v. 18). En d'autres termes, seule la grâce inconditionnelle de Dieu leur avait conféré cette part. Quel mérite y avaient-ils ? Ils n'avaient pas été entés sur l'olivier en vertu de quelque mérite de leur part, mais uniquement en raison de leur foi dans le Christ rejeté d'Israël. C'était à la bonté souveraine de Dieu seulement qu'ils devaient la position nouvelle qu'ils occupaient par la foi ; ils n'avaient donc aucun motif de se glorifier. C'est pourquoi l'apôtre termine ce paragraphe par ces mots : « Ne t'enorgueillis pas, mais crains (si en effet Dieu n'a pas épargné les branches qui sont telles selon la nature), qu'il ne t'épargne Pas non plus » (v. 20, 21). Il leur convenait donc d'éprouver une sainte crainte qu'il ne leur arrive ce qui était survenu à Israël. En effet, comment Dieu les épargnerait-il, eux qui étaient des branches entées après coup, alors qu'il n'avait pas épargné les branches naturelles ?

(*) Comme il est bien connu, les Israélites devaient offrir à l'Éternel sur le revenu de leurs champs, de leurs vignes, de leurs jardins etc., une offrande des prémices, comme offrande élevée pour les sacrificateurs, qu'il s'agisse de ce qui était dans son état naturel ou de ce qui était déjà préparé pour la consommation, comme le moût, l'huile, la pâte, le pain etc. (Nomb. 18 parmi d'autres passages).

« Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : la sévérité envers ceux qui sont tombés ; la bonté de Dieu envers toi, si tu persévères dans cette bonté ; puisque autrement, toi aussi, tu seras coupé. Et eux aussi, s'ils ne persévèrent pas dans l'incrédulité, ils seront entés, car Dieu est puissant pour les enter de nouveau » (v. 22, 23). Combien ces paroles devaient agir profondément dans les cœurs des croyants d'entre les nations ! La bonté et la sévérité de Dieu étaient devant eux ; ils avaient expérimenté la bonté, et la sévérité avait été la part d'Israël. Il s'agissait donc pour eux de demeurer dans cette bonté, s'ils ne voulaient pas partager le sort d'Israël.

Cette sérieuse exhortation a-t-elle été écoutée ? Les Gentils ont-ils persévéré dans la bonté de Dieu ? L'histoire de l'Église responsable répond d'une manière saisissante à ces questions. Quelle sera la fin ? Eux aussi seront coupés, comme Israël l'a été.

L'apparence extérieure de l'olivier peut donc changer au cours des temps, mais il reste lui-même ce qu'il est, et ceux-là — les branches naturelles — « s'ils ne persévèrent pas dans l'incrédulité, ... seront entés, car Dieu est puissant pour les enter de nouveau » (v. 23). L'infidélité de l'homme ne modifie ni n'annule les conseils de Dieu ; ses dons de grâce et son appel sont sans repentir (v. 29). Israël retrouvera, sur une base entièrement nouvelle, sa position antérieure et ne sera aucunement implanté dans l'Église chrétienne, dont les Juifs n'ont jamais fait partie comme peuple. « Car si toi, tu as été coupé de l'olivier qui selon la nature était sauvage, et as été enté contre nature sur l'olivier franc, combien plus ceux qui en sont selon la nature seront-ils entés

sur leur propre olivier ? » (v. 24). Le jugement des branches païennes, pour m'exprimer brièvement, permettra que les Juifs soient de nouveau entés sur l'olivier, car ils ne persévéreront pas dans l'incrédulité et l'arbre est et reste (ce que certains commentateurs n'ont pas discerné), « leur propre olivier ». De même que le système juif a été jugé, pour laisser la place aux nations, de même la chrétienté sera jugée pour permettre au peuple d'Israël de reprendre la place de bénédiction qu'il avait perdue.

« Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère-ci, afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux : c'est qu'un endurcissement partiel est arrivé à Israël jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée ; et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : « Le libérateur viendra de Sion ; il détournera de Jacob l'impiété. Et c'est là l'alliance de ma part pour eux, lorsque j'ôterai leurs péchés » (v. 25-27).

L'apôtre expose maintenant la troisième preuve — la plus frappante — du fait que Dieu n'a pas rejeté son peuple pour toujours, mais que, dans sa miséricorde, il le rappellera à la fin et opérera en lui une profonde repentance et un vrai retour de cœur à son Messie, autrefois rejeté. C'est là l'un des nombreux « mystères » révélés dans le Nouveau Testament. Un endurcissement partiel est arrivé à Israël, comme jugement sur son péché et son infidélité ; mais cet endurcissement ne durera pas toujours. Cette restauration d'Israël s'opérera après l'entrée de la plénitude des nations, c'est-à-dire de tous ceux qui, d'entre les peuples de la terre, doivent entrer, par le moyen de l'Évangile, dans une relation vivante avec Christ. En d'autres termes, après que le dernier membre de l'Assemblée lui aura été ajouté, celle-ci sera ravie au ciel avant l'heure de l'épreuve qui doit arriver sur la terre entière. À ce moment-là tout Israël sera sauvé, c'est-à-dire Israël comme peuple, composé seulement d'un résidu. Cela ne peut avoir lieu tant que dure l'histoire de l'Église, le corps de Christ dans lequel il n'y a ni Juif, ni Grec. Même après l'enlèvement des vrais croyants, la patience de Dieu attendra encore un peu de temps, jusqu'à ce que la chrétienté professante ait prouvé pleinement qu'elle n'a pas persévéré dans la bonté. Un jugement sans miséricorde s'abattra alors sur ce système corrompu qui sera déchu à jamais de la place de bénédiction et de témoignage qu'il a occupée pendant tant de siècles.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, notre chapitre n'expose pas les voies de grâce de Dieu envers son peuple céleste, mais ses voies gouvernementales à l'égard de ceux qui, successivement, auront occupé la place de la promesse et de la bénédiction, savoir Israël, puis les nations et, finalement, de nouveau Israël. Tous ceux qui occupent cette place assument une responsabilité correspondant à ce qu'ils possèdent. Cela est sans rapport avec la question du salut personnel ou de la possession de la vie de Dieu. S'ils persévèrent dans la bonté de Dieu tout ira bien ; sinon, ils seront coupés.

La masse aussi du peuple juif périra dans les jugements de la fin, mais « un résidu selon l'élection de la grâce » subsistera et le Libérateur viendra pour lui de Sion, non pas du ciel pour le transporter dans le ciel (comme les croyants de l'économie actuelle), mais de Sion, pour détourner de Jacob l'impiété et pour introduire, dans les bénédictions du royaume, le peuple bien-aimé à cause des pères. L'alliance de Dieu, pour ôter les péchés d'Israël, repose sur un solide fondement, savoir sur la grâce inconditionnelle qui se manifestera dans le « Libérateur de Sion ». Le résidu verra apparaître Celui que ses pères ont cloué sur la croix ; ils le verront avec les blessures dans ses mains, et ils l'entendront leur annoncer la paix et le pardon. Ainsi tout Israël sera sauvé et jouira des dons de grâce de Dieu qui sont sans repentir, car Israël, comme peuple, appartient pour toujours à Dieu sur le fondement de son appel et des promesses données aux pères.

« En ce qui concerne l'Évangile, ils sont ennemis à cause de vous ; mais en ce qui concerne l'élection, ils sont bien-aimés à cause des pères ». Les Juifs s'étaient montrés ennemis de l'Évangile ; ils avaient repoussé avec hostilité la bonne nouvelle, ouvrant ainsi aux païens la porte de la grâce. « Mais en ce qui concerne l'élection, ils sont bien-aimés à cause des pères ». Comme semence d'Abraham, ils restaient les objets de l'amour invariable de Dieu, non point en vertu de l'alliance de Sinaï — sur ce terrain, tout était perdu pour eux — mais à cause de leurs pères, Abraham, Isaac et Jacob, que Dieu avait appelés autrefois par grâce, leur faisant des promesses inconditionnelles. C'est pourquoi cet appel et ces dons de grâce sont sans repentir (v. 29). À la fin, Dieu se souviendra d'eux, et l'amour qu'il a manifesté par l'élection des pères sera le même à l'égard des fils. Il inclinera leurs cœurs à recevoir sa grâce souveraine.

En tout cela, nous voyons non seulement la fidélité invariable de Dieu, mais aussi sa sagesse insondable, et c'est ce que l'apôtre fait ressortir dans les versets suivants. Israël possédait des promesses faites par grâce. Or, il avait rejeté Celui en qui seul ces promesses pouvaient devenir Oui et Amen. Les Juifs s'étaient, de ce fait, placés sur un terrain où seule la grâce pouvait les restaurer. Ils en étaient donc exactement au même point que les nations ; il n'y avait plus de différence entre les uns et les autres. « Car comme vous aussi vous avez été autrefois désobéissants à Dieu et que maintenant vous êtes devenus des objets de miséricorde par la désobéissance de ceux-ci, de même ceux-ci aussi ont été maintenant désobéissants à votre miséricorde, afin qu'eux aussi deviennent des objets de miséricorde » (v. 30, 31). « Dieu a renfermé tous, Juifs et nations, dans la désobéissance, afin de faire miséricorde à tous » (v. 32).

Autrefois, les païens avaient vécu dans les ténèbres, loin de Dieu ; ils n'avaient pas cru Dieu. Mais maintenant, par l'incrédulité des Juifs, ils étaient devenus des objets de

miséricorde et participaient à une grâce à laquelle ils n'avaient aucun droit. Il en était de même des Juifs : incrédules comme les païens, ils avaient eux-mêmes refusé la grâce et ils rejetaient avec horreur la pensée que les nations pussent être mises au bénéfice de cette grâce. Ils avaient perdu tout droit à l'accomplissement des promesses, de sorte qu'ils étaient dans la même situation que les nations : seule une grâce inconditionnelle pouvait les sauver. L'unique ressource des uns et des autres, c'était la miséricorde de Dieu. Toute confiance en une propre justice était ainsi exclue. Juifs et Gentils étaient tous ensemble renfermés par Dieu dans la désobéissance, afin qu'il puisse manifester sa grâce envers tous.

On comprend que l'apôtre, après avoir exposé les voies merveilleuses de Dieu en grâce et en jugement, ait, en présence de la fidélité, de la sagesse et de la sainteté invariables de Dieu, donné essor aux sentiments de son cœur par cette louange remarquable qui termine notre chapitre : « Ô profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! Que ses jugements sont insondables, et ses voies introuvables ! Car qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller ? Ou qui lui a donné le premier, et il lui sera rendu ? » Oui, où y a-t-il un Dieu, comme notre Dieu ? Combien ses voies sont insondables ! Qui l'a conseillé, lorsqu'il les établissait ? Qui pouvait connaître la pensée du Seigneur ? Et pourtant, nous, êtres faibles et mortels, nous sommes introduits dans la connaissance de cette pensée et des voies insondables de Celui de qui et par qui et pour qui sont toutes choses. Ô profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! À Lui soit la gloire éternellement ! Amen !